

REGLEMENT MALMEDY MOUNTAINBIKE FESTIVAL

1. Chaque participant à la randonnée ou au brevet déclare être apte à la pratique du VTT.

Il y participe sous sa propre responsabilité et doit être couvert par une assurance personnelle.

Le brevet du M.M.F, n'est pas une course officielle et ne se déroule pas en circuit fermé, le chrono est uniquement à titre indicatif et un classement sera établi à la fin de l'épreuve.

2. Des points de contrôle et de ravitaillement sont prévus en plusieurs endroits du parcours. Les participants doivent se conformer aux indications des signaleurs, le passage des points de contrôle est obligatoire pour figurer au classement.

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours et les horaires en cas de mauvais temps ou de forces majeures dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité.

3. Les mineurs doivent être accompagnés d'un parent (ou représentant légal) ou d'un adulte.

Dans le cas où l'adulte n'est pas le responsable légal du ou des mineurs, il doit produire au moment de l'inscription une autorisation parentale autorisant le ou les mineurs à participer à la randonnée sous la responsabilité de cet adulte nommément désigné.

En l'absence de cette autorisation parentale et de l'adulte désigné, le mineur ne sera pas autorisé à participer à la randonnée.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable de tout manquement ou négligence relatif à la participation d'un mineur non déclaré.

4. ***Chaque participant s'engage à respecter le Code de la Route sur les portions routières.***

Il doit en outre respecter les autres participants.

5. Chaque participant s'engage à suivre le fléchage mis en place par les organisateurs.

6. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, chute, perte, vol, détérioration de matériel ou d'équipements individuels. Le port du casque est obligatoire.

7. Les participants autorisent l'organisateur, sans contrepartie ni restriction, à utiliser sur son site internet et ses supports de promotion des photos ou vidéos sur lesquelles ils figurent lors de la manifestation.

8. L'inscription est ferme et définitive. **Il ne sera procédé à aucun remboursement.**

9. Par sa participation le concurrent déclare avoir pris connaissance du présent règlement.

L'organisateur / MALMEDY MOUNTAINBIKE TROPHY asbl